

EXTRAIT DU REGLEMENT

- **Conditions :**

1. Participer à une compétition où il prendra les temps uniquement dans le but de se familiariser avec la fonction.

Candidat Chronométrateur

- **Conditions :**

1. Etre âgé d'au moins 16 ans lors de la première expérience pratique.
2. Etre en possession de son matériel en parfait état de marche.
3. Se présenter à l'examen pratique lors d'une ou plusieurs compétitions de façon à obtenir un bulletin d'examen complet dans les différents styles de nage avec temps intermédiaires en Nage Libre, Brasse et Papillon.
4. Participer au test chrono.
5. Présenter le bulletin d'examen complet au Juge Arbitre et se soumettre à l'examen théorique.

- **Remarques :**

1. Le candidat chronométrateur sera placé sous la responsabilité du chronométrateur officiel.
2. Les séries et les couloirs chronométrés seront fixés par le Juge Arbitre avant le début de la fête de natation.
3. L'examen théorique sera effectué par le Juge Arbitre directement à la fin de la fête de natation.
4. Le Juge Arbitre fera parvenir le bulletin d'examen complet au secrétaire du Comité Sportif Natation.

Chronométrateur

- **Conditions :**

1. Etre licencié à la FFBN
2. Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de candidat officiel "C"

- **Prestation :**

Après l'obtention du grade d'officiel "C", celui-ci sera tenu de prêter 5 fois l'an ou 10 fois échelonnées sur 2 ans (prestations non limitatives).

Ceci sera contrôlé régulièrement et un officiel non en règle devra solliciter auprès du Comité Sportif Natation la prolongation de sa fonction.

- **Etape supérieure :**

Possibilité d'accession au grade d'officiel "B".